

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas et M. CHAUVEAU Didier.

**Secrétaire de séance** : Mme HASCOET Caroline

Date de convocation : 03/09/2020

Date d'affichage : 03/09/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

#### ORDRE DU JOUR

- Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- Installation commissions
- Acceptation chèque Orange
- Affaires diverses :
  - ▶ Rentrée des classes
  - ▶ Bilan des travaux (aménagement mise en sécurité du bourg et bar restaurant)

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Création et suppression de poste d'adjoints techniques contractuels
- Elagage terrain parcelle AB68
- Décision modificative 1

#### CREATION ET SUPPRESSION POSTES ADJOINTS TECHNIQUES CONTRACTUELS (2020-09-01)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'adjoint technique contractuel en charge du service des repas de la cantine et de l'entretien des locaux de la mairie a pris sa retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Suite à ce départ en retraite, Madame le Maire propose aux membres du Conseil, après avis du comité technique du centre de gestion, d'effectuer deux suppressions et deux créations de poste prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la façon suivante :

- suppression du poste d'adjoint technique, 9,58 heures annualisées ;
- création d'un poste d'adjoint technique, 4,73 heures annualisées ;
  
- suppression du poste d'adjoint technique, 20,57 heures annualisées ;
- création d'un poste d'adjoint technique 24,71 heures annualisées.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire sous réserve de l'avis du Comité technique du Centre de gestion.

**MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**  
**(2020-09-02)**

Madame le Maire informe de l'existence d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).  
Elle précise que c'est un document constitué en deux parties :

- Le DICRIM : information à la population sur les risques majeurs ;
- Plan communal de sauvegarde : organisation prévue :
  - ♦ alerte à la population
  - ♦ information
  - ♦ protection
  - ♦ soutien à la population

Le Plan Communal de Sauvegarde contient un annuaire local avec des données personnelles. C'est un document interne et il doit impérativement rester en mairie.

Madame le Maire précise que ce document a été établi sous l'ancien mandat et qu'il convient de le mettre à jour et de nommer de nouveaux référents. Il convient donc d'appliquer les modifications suivantes :

- référent coordination : Michèle FABLE
- référent alerte : Mathias MAZURE
- référent soutien à la population : Philippe GIRARD
- référent logistique : Fabien TOUCHARD
- référent secrétariat : secrétaire de mairie et Caroline HASCOET

Zones de distribution :

- Zone 1 : Mathias MAZURE
- Zone 2 : Bastien GERARD
- Zone 3 : Isabelle RUILLÉ
- Zone 4 : Philippe GIRARD
- Zone 5 : Gildas LAUNAY

Elle précise que ce document sera ensuite transmis à la sous-préfecture de la Sarthe pour approbation.

**ACCEPTATION CHEQUE ORANGE**  
**(2020-09-03)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la résiliation du contrat avec Orange, la commune a reçu de leur part un chèque de régularisation d'un montant de 44,80 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque d'Orange d'un montant de 44,80 €.

**INSTALLATION DES COMMISSIONS**  
**(2020-09-04)**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de fixer des dates de réunions pour la mise en place des différentes commissions :

- CCAS : 1<sup>ère</sup> réunion à fixer en fin d'année pour les colis de Noël ;
- *Appel d'offre* : aucun sujet à traiter dans l'immédiat, inutile donc de réunir la commission pour le moment ;
- *Bâtiments* : réunion fixée au 28 septembre 2020 à 18h, sujets à traiter :
  - Ecole (toiture du préau, mur, enduit local à jouer, peinture hall de l'école)
  - Eglise (plancher et échelle clocher)

- *Environnement* : réunion fixée au 14 septembre 2020 à 18h, sujets à traiter :
  - Cimetière (haie, désherbage)
  - Plan d'eau (arbres morts en quantité importante)
  - Lagune (clôtures)
  - Bourg (installation des bancs, teinte abribus, déplacement des jardinières et du radar pédagogique, réflexion sur un fleurissement naturel)
  - Aménagement du Gué des Blés
  - Mairie (arbres tombants)
  - Eglise (peinture de la rambarde + place St Philbert)
  
- *Education, vie associative* : réunion fixée au 17 septembre 2020 à 14h, sujet à traiter :
  - Garderie école de Fontenay
  
- *Fêtes et cérémonies* : à prévoir ultérieurement, sujets à traiter :
  - Organisation des célébrations du 8 mai et 11 novembre
  
- *Gestion salle polyvalente* : aucun sujet à traiter dans l'immédiat
  
- *Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)* : attendre instructions de la Direction Départementale des Finances Publiques
  
- *Projet salle des fêtes* : réunion fixée au 23 septembre 2020 à 18h
  
- *Urbanisme-PLUi* : contacter la Communauté de Communes pour avoir des précisions sur la mise en place avant de fixer une réunion
  
- *Voirie – Réseaux* : réunion à fixer à la prochaine réunion de Conseil municipal, sujets à traiter :
  - Etat des voiries
  - Problème de raccordement à la fibre
  
- *contrôle de la liste électorale* : réunion à fixer dès lors qu'il y a du mouvement sur la liste électorale ou lorsque le service élection de la préfecture l'impose.

**ELAGAGE PARCELLE AB68**  
**(2020-09-05)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a adressé plusieurs courriers à une administrée, dont un en envoi recommandé, pour lui demander de bien vouloir élaguer les arbres situés sur sa parcelle. En effet, ces arbres dépassent sur la voie publique et cela devient gênant pour les riverains qui se plaignent régulièrement et dangereux pour les usagers de la route ainsi que pour les piétons empruntant le trottoir à proximité.

Elle précise aux membres du Conseil municipal que sur le dernier courrier envoyé, datant du 11 juin 2020, elle lui indiquait que si le nécessaire n'était pas fait rapidement et qu'elle n'avait aucun retour de sa part, la commune serait contrainte de solliciter un devis auprès d'une entreprise pour effectuer les travaux et que le montant de la facture serait à sa charge.

Suivant les recommandations du percepteur, Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil municipal, leur accord pour signer le devis, régler la facture à l'entreprise et émettre ensuite un titre de recette adressé à cette administrée équivalent au montant de la dépense. Elle devra régler cette somme à la trésorerie de Conlie sous peine de poursuites habituelles.

Elle leur précise avoir sollicité l'entreprise MARTIN pour le devis et que le montant de celui-ci s'élève à 276 € T.T.C.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer le devis, régler la facture de l'entreprise MARTIN pour un montant de 276 € T.T.C. et émettre un titre de recette adressé à cette administrée équivalent au remboursement de la facture.

**DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**(2020-09-06)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les crédits sont insuffisants à l'opération 40 pour pouvoir effectuer le règlement de la facture de l'entreprise Adequat concernant l'achat des panneaux d'entrée de bourg et de voie sans issue. Elle précise que cela est dû à la hausse du montant des factures d'aménagement de mise en sécurité du bourg prévu initialement.

Madame le Maire informe donc les membres du Conseil qu'il convient de modifier le budget de la façon suivante :

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		DEPENSES	
C/2184 opération 92	- 300 €		
		C/2152 opération 40	+ 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification du budget 2020.

**Affaires diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal des effectifs de la rentrée des classes 2020-2021 : le SIVOS regroupe 84 élèves dont 27 PS/MS, 17 GS/CP, 23 CE1/CE2, 17 CM1/CM2.

72 élèves résident au sein des communes du SIVOS et 12 élèves résident à l'extérieur. Elle précise que les charges financières liées à ces 12 élèves de l'extérieur sont supportées pas les trois communes du SIVOS. Elle informe également les membres du Conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école de Fontenay.

- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal un bilan des travaux d'aménagement de mise en sécurité du bourg et du bar du restaurant :

Coût des travaux d'aménagement de mise en sécurité du bourg :

Coût travaux	55 743,54 €
<i>Subvention accordées</i>	
CCLBN	14 974,00 €
Amendes de police	13 679,00 €
FST	11 325,00 €

Coût des travaux du Bar restaurant :

Achat matériaux :	1 216,43 €
Coût heures employé communal :	1 120,68 €
<b>Total :</b>	<b>2 337,11 €</b>

Madame le Maire rappelle que ce montant sera passé en régie, donc en investissement, ce qui permettra de récupérer la T.V.A. et valoriser le commerce ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un administré lui a signalé plusieurs problèmes :

- Une canalisation se trouvant sur le domaine public et rejetant les eaux usées de son habitation est bouchée ;
- Les eaux pluviales sont déviées et inondent sa cave ;
- Elagage d'un terrain se trouvant à proximité de son habitation, provoquant une insécurité.

Les membres du Conseil municipal vont étudier et tenter de résoudre ces problèmes dans les meilleurs délais.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un courrier provenant de l'entreprise Anxians concernant le réaménagement du site orange et l'ajout de la 4G sur le pylône situé à « La Mercerie »

La séance est levée à 22h45.